

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-070 : BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu la délibération 2013-048 approuvant le Compte Administratif 2012 du budget annexe de la Petite Enfance

POUR MEMOIRE

déficit de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-39 610,05
déficit d'investissement antérieur reporté	-4 401,63

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

solde d'exécution de l'exercice	1 276,72
solde d'exécution cumulé	-3 124,91

RESTES A REALISER AU 31/12/2012

dépenses d'investissement	0,00
recettes d'investissement	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012

rappel du solde d'exécution cumulé	-3 124,91
rappel du solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-3 124,91
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	3 124,91

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	42 734,96
résultat antérieur	-39 610,05
TOTAL A AFFECTER	3 124,91

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Date de transmission de l'acte : 22/04/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-070 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130409-2013-070-DE

Date de décision : 09/04/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
34 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	3 124,91
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2013)	0,00
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	3 124,91
3) Résultat de fonctionnement à reporter au BP 2012 ligne 002	0,00
TOTAL	3 124,91

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11/04/2013.

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

